

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR
DU 23 SEPTEMBRE 2013**

Présents

Franck BARBIER
Chloé BEGLOT
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Jérôme GRAINDORGE
Arnaud HUFTIER
Bernard KAMINSKI
Sébastien LAMAC
Sébastien MALAPEL
Cyril GARNIER représentant Mohamed OURAK
Emilie SIMONEAU
Adrien PILNIAK, suppléant de Laurine SOUMIER
Bachir ZOUDJI

Excusés :

Charlie BARLA
Chloé BEGLOT –Pouvoir à Sébastien LAMAC pour le début de la séance
Laurent COULON – Pouvoir à Arnaud HUFTIER
Sophie DICTUS– Pouvoir à Bernard KAMINSKI

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 17/06/2013

B ZOUDJI demande qui sont les conseillers référencés au paragraphe 2 du compte rendu.
F BARBIER répond qu'il s'agit des membres des réunions organisées par le VP RH, à savoir principalement les directeurs d'institut et de laboratoire.
B ZOUDJI souhaite que les noms des modules soient précisés dans la maquette des licences.
Il reste des points d'interrogation page 3. Ils seront retirés.

Vote pour l'adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 17/06/2013 :

Le compte rendu du conseil d'UFR du 17/06/2013 est adopté à l'unanimité.

2° Informations générales

F BARBIER résume les mouvements de personnel qui auront lieu à la rentrée 2013.

Deux recrutements ont eu lieu :

un poste second degré anglais : Charlotte Lenoir-Pruvost

un poste second degré d'EPS : Barbara Despicht

Hélène Joncheray a obtenu un poste dans un autre établissement, son poste est vacant et la FSMS bénéficiera de l'aide de Guillaume Richard MCU Management pour l'année universitaire 2013-2014.

2 postes ont été mis au mouvement : un poste en Management du Sport adossé à l'IDP (ancien poste d'Hélène Joncheray) et un poste en Neurosciences de mouvement adossé au LAMIH (poste de Jacques PILETTE qui part à la retraite).

Un problème de Ressources Humaines se pose à la FSMS en ce qui concerne les personnels administratifs. Séverine Skiba est en congé pour maternité depuis mai 2013. Elle sera remplacée uniquement à partir du 14 octobre et jusqu'à fin novembre.

Le poste de Sandrine Colella ne sera pas renouvelé. A partir du 1/09/2013 la Licence 2 sera gérée collectivement, la FC et l'évènementiel seront à la charge du directeur adjoint. David Delforge a obtenu le concours d'ADJAENES. Il partira le 9 décembre 2013 et on ne connaît pas actuellement les modalités de son remplacement.

Il est donc particulièrement difficile de fonctionner et F BARBIER se demande comment il sera possible de gérer les formations après le départ de D DELFORGE, sachant qu'aucune solution n'est actuellement proposée par la présidence.

C GARNIER indique que la FSMS ne peut pas payer de personnel par ses fonds propres et qu'elle a perdu deux personnels contractuels. Dans le cadre du dispositif Sauvadet, le poste de D DELFORGE n'a pas vocation à être remplacé. La présidence réfléchit à ce problème qui ne peut être résolu que dans le cadre d'une mutualisation.

F BARBIER regrette que la répartition des personnels administratifs ne soit pas réalisée en fonction des effectifs d'étudiants et que le redéploiement ne soit pas effectué.

B ZOUDJI fait remarquer que la réalisation de 3 sessions d'évaluation augmente le travail du personnel administratif.

F BARBIER demande alors à G DENISSELLE et S DIVERCHY si c'est ce qui pose un problème de personnel à la FSMS.

G DENISSELLE répond que le problème ne vient pas de là mais que cela représente effectivement une charge de travail importante.

B ZOUDJI pense que ce système ne permet pas d'obtenir de meilleurs résultats.

J GRAINDORGE pense quant à lui que ce système est profitable pour les étudiants qui se situent dans la frange intermédiaire.

G DENISSELLE indique que les méthodes pédagogiques ne doivent pas être adaptées en fonction du nombre de personnel administratif mais que c'est plutôt l'inverse qui doit se produire. Le personnel administratif ne doit pas se trouver au centre d'une polémique concernant les méthodes pédagogiques employées.

E SIMONEAU est d'accord avec cette analyse.

C BEGLOT ajoute que les étudiants tiennent à conserver ce système d'évaluation.

F BARBIER présente ensuite les effectifs de la FSMS qui ont connu une forte augmentation puisqu'ils s'élèvent à 704 étudiants dont 428 en 1^{ère} année.

Enfin F BARBIER procède à la présentation des membres des commissions d'orientation, des étudiants salariés et sportifs de haut niveau, de la Validation des Acquis Professionnels. Il fait ensuite un bref rappel des calendriers votés lors du précédent conseil en sachant que le Master Métiers de l'Enseignement possède son propre calendrier.

3° Modification du règlement du contrôle des connaissances 2013-2014

La modification suivante est proposée concernant les stages de Master Management : la référence à la durée en heures est abandonnée au profit du terme « temps plein » :

Article 8 titre 4 : a) les stages sont obligatoires et soumis à des pré-requis.

b) Ils se dérouleront obligatoirement sur une période de :

- pour les masters 1 MNG : 2 mois à *temps plein* dont 6 semaines réalisées avant la date de dépôt des rapports
- pour les masters 2 MNG : 4 mois à *temps plein* dont 3 mois réalisés avant la date de dépôt des rapports.

Vote pour la modification du règlement du contrôle des connaissances 2013-2014 :

La modification du règlement du contrôle des connaissances est adoptée à l'unanimité.

4° Convention avec d'autres établissements

Une convention avec le Lycée Watteau de Valenciennes est prévue afin que 10 de nos étudiants puissent suivre des cours d'anatomie et de physiologie au Lycée avec des lycéens qui se destinent aux métiers des le domaine médical.

Vote pour l'adoption de convention de partenariat avec le Lycée Watteau :

Vote à l'unanimité

5° Proposition de subvention aux associations estudiantines

F BARBIER souhaite que le conseil vote pour la répartition et le niveau de la subvention de la FSMS aux associations MISE et STAPS VA pour l'année à venir. Il propose un montant de 2 500 euros pour STAPS VA et 1 500 euros pour MISE.

Vote pour la proposition de niveau de subvention :

Vote à l'unanimité

6° Questions diverses

S MALAPEL pose la question des étudiants qui ne sont inscrit à aucun module libre car il n'y a plus de place au module SCC et indique qu'il y a de ce fait une réflexion à mener sur ce problème.

B ZOUDJI demande ce qu'il en des maquettes de la nouvelle habilitation.

F BARBIER répond qu'il n'y pas de modification.

La séance est levée à 19h.